

Libération immédiate du docteur Hussam Abu Safya et de tous les soignants palestiniens détenus par le Gouvernement de Netanyahou !

Le pédiatre palestinien et ancien directeur de l'hôpital Kamal Adwan, dans le nord de la bande de Gaza a été arrêté le 27 décembre 2024 car il refusait d'abandonner les malades.

Hussam Abu Safya est en danger de mort. Il est détenu sans aucun procès depuis plus de 555 jours comme le prévoit le régime israélien des « combattants illégaux », qui permet l'emprisonnement illimité de Palestiniens sans inculpation ni procès.

Son avocat relate que le docteur Abu Safya est sur le point de mourir, il fait état de conditions de détention. inhumaines et de tortures permanentes depuis des mois (coups, privations de nourriture, de soins et de médicaments).

Comme plus de 58 soignants, il a été arrêté à Gaza par l'armée israélienne pour le seul fait d'avoir continué à soigner la population victime des bombardements et de la famine organisée.

Sa vie est aujourd'hui menacée. « Le témoignage de l'avocat compte parmi les plus choquants que nous ayons entendus », selon le directeur du département des prisonniers et des détenus de l'organisation Physiciens for Human Right.

Une campagne internationale est lancée pour sa libération. Le 30 mars 2026, 40 médecins français se sont adressés à l'ambassadeur d'Israël en France pour exiger sa libération.

FO Santé des Pays de la Loire demande au gouvernement Français d'agir par tous les moyens pour sa libération, comme pour celle de tous les soignants Gazaouis. La France ne peut être silencieuse face aux crimes de guerre et actes de torture commis par l'armée israélienne, qui ont conduit la Cour pénale internationale à lancer un mandat d'arrêt contre Benjamin Netanyahou, accusé de crime de guerre, de famine comme méthode de guerre et de crimes contre l'humanité. Nous demandons à ce que le Dr Abu Safya soit vu par un comité médical indépendant pour s'assurer de son état de santé.

Libération immédiate du docteur Abu Safiya,
de tous les soignants et de tous les prisonniers arbitraires.

Respect du cessez-le-feu.

Arrêt des livraisons d'armes.

Angers, le 10 juillet 2026